

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 61

Votants 75

Suffrages exprimés : 75

DATE DE CONVOCATION

7 février 2020

DATE D’AFFICHAGE

24 février 2020

### Séance du 04 mars 2020

N°200304-36

L'an deux mil vingt, le 04 mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

#### Etaient présents :

Patrick BARTHÉLÉMY, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Franck FOIRET, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLÉ, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

#### Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET  
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN  
M. Michel LIEURY représenté par M. Emmanuel BOUST  
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT  
M. Michel SERY représenté par Mme Magalie LEGRAS

#### Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY  
Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE  
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir M. René VIMONT  
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)  
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à M. Joël SALLÉ  
M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER  
M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Patrick VICTOR  
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT  
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à M. Sylvain MONNIER  
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET  
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL

#### Absents excusés :

MM Jean-François ALIGNY, Claude DESAEGER, Stéphane FOLLIN

#### Absents :

MM Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Hervé MOUQUET et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurora RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*

#### **Objet :**

**FINANCES – Budget Viabilisation Parc d'Activités – Mise à jour de l'autorisation d'engagement n° AE2019-001 « Création d'un Parc d'activités tertiaires et scientifiques »**

**N°36**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment les règles relatives à la comptabilisation des aménagements de zones d'activités dans le cadre d'une comptabilité de stocks,

Vu la délibération n°190403-45 portant création de l'autorisation d'engagement n°AE2019-001 « Création d'un Parc d'activités tertiaires et scientifiques »,

Considérant la nécessité de mettre à jour cette AE/CP compte tenu de l'état d'avancement du projet,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 20 février 2020.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **autorise la modification de l'AE/CP n°AE-2019001 d'un montant global de 1 874 601.98 € HT (voir tableau ci-dessous),**
- **ouvre les crédits de paiement correspondants suivant l'échéancier prévisionnel mentionné dans le tableau ci-dessous,**
- **autorise le report automatique des crédits de paiement non utilisés en fin d'année sur l'exercice suivant.**

**BUDGET :** BUDGET VIABILISATION PARC D'ACTIVITES  
**Désignation :** Création d'un parc d'activités tertiaires et scientifiques  
**N° AP/CP :** AE-2019001  
**N° Opération :**  
**N° de marché :**  
**Gestionnaire de crédits :** ECO

Montant global du programme	Initial 2019	Modification
	HT	n°1
	2 515 800.00 €	1 874 602.00 €

**Création :** oui  
**Modification :**  
**N° de la modification :**

DEPENSES	Chapitre budgétaire ou opération	2019	2020		2021		Exercices suivants		TOTAL
		Crédits de paiement liquidés au 31 décembre 2019	CP prévisionnel	Modification n°1	CP prévisionnel	Modification n°1	CP prévisionnel	Modification n°1	Crédit de paiement
		Trevaux, terrains, aménagement... comptabilité de st	011	45 548.36 €	902 847.00 €	-237 123.00 €	46 090.00 €	-21 090.00 €	1 227 817.00 €
<b>TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME</b>		<b>45 548.36 €</b>	<b>902 847.00 €</b>		<b>46 090.00 €</b>		<b>1 227 817.00 €</b>		<b>1 874 602.00 €</b>

RECETTES (pour information)	2019	2020		2021		Exercices suivants		TOTAL
	Recettes	Recettes prévisionnelles	Modification n°1	Recettes prévisionnelles	Modification n°1	Recettes prévisionnelles	Modification n°1	Recettes prévisionnelles
	Ventes	0.00 €	0.00 €		114 525.00 €		1 016 100.00 €	
Subventions partenaires extérieurs	0.00 €	14 532.00 €		172 082.00 €	104 447.00 €	198 951.00 €	-48 304.00 €	441 718.00 €
Autofinancement (budget principal)	45 548.36 €	888 315.00 €	-237 123.00 €	-240 527.00 €	-125 537.00 €	12 766.00 €	-41 183.36 €	302 259.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>45 548.36 €</b>	<b>902 847.00 €</b>		<b>46 090.00 €</b>		<b>1 227 817.00 €</b>		<b>1 874 602.00 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

*(Signature)*  
**Gérard COLIN**

- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 36 - Séance du 04/03/2020 est exécutoire.  
Date de réception en Sous-Préfecture :  
Date de publication :

Le Président,  
**G. COLIN**



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20200304-200304-36-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020

